

RCS : AVIGNON
Code greffe : 8401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 01349
Numéro SIREN : 899 766 554
Nom ou dénomination : 422 CYCLES

Ce dépôt a été enregistré le 18/01/2024 sous le numéro de dépôt 759

422 CYCLES

Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée au capital de 1 000 euros
Siège Social : 422 Avenue pierre Augier, 84120 Pertuis
899 766 554 R.C.S Avignon

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 1^{er} DECEMBRE 2023

Le 1^{er} décembre 2023 à 11 heures, au siège social, 422 Avenue pierre Augier, 84120 Pertuis.

Monsieur Benjamin SEGUIN-MILLER, demeurant 422 Avenue Pierre Augier 84120 Pertuis
Associé Unique de la société 422 CYCLES, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros,

A pris les décisions ci-après relatives à :

ORDRE DU JOUR

- Dissolution anticipée de la Société
- Désignation du liquidateur
- Pouvoirs en vue des formalités

DECISION : DISSOLUTION ANTICIPEE DE LA SOCIETE

L'Associé unique décide la dissolution anticipée de la Société à compter du 01/12/2023 et sa mise en liquidation amiable.

La Société subsistera pour les besoins de la liquidation jusqu'à la liquidation de celle-ci. Durant cette période, la dénomination sociale, suivie de la mention « Société en liquidation », ainsi que le nom du Liquidateur devra figurer sur les actes et documents destinés aux tiers. Le siège de la liquidation sera situé

DECISION : DESIGNATION DU LIQUIDATEUR

L'Associé unique désigne en qualité de liquidateur :

Monsieur SEGUIN-MILLER Benjamin, demeurant au 422 Avenue Pierre Augier 84120 Pertuis.

Pour la durée de la liquidation, le liquidateur qui représente la Société pendant le cours de sa liquidation est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, même à l'amiable, payer les créanciers et répartir le solde disponible.

Il est expressément autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles, pour les besoins de la liquidation exclusivement.

Monsieur SEGUIN-MILLER Benjamin déclare accepter les fonctions de liquidateur qui viennent de lui être conférées.

Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, le Liquidateur devra établir les comptes annuels au vu de l'inventaire qu'il aura dressé des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date et un rapport écrit rendant compte des opérations de liquidation au cours de l'exercice écoulé.

DECISION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, ou d'une copie, des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales de dépôt et de publicité qui seront nécessaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associé Unique.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Benjamin Seguin Miller', written in a cursive style.

Benjamin Seguin Miller

L'Associé unique